

# **Dispositions d'exécution de l'ordonnance sur les chemins de fer (DE-OCF)**

**5<sup>e</sup> révision<sup>1</sup>**

du 27 octobre 2004

---

**RS 742.141.11**

<sup>1</sup> La 5<sup>e</sup> révision de ces dispositions d'exécution entre en vigueur le 12 décembre 2004. Ne sont pas publiées au RO. Des tirés à part peuvent être obtenus auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), Diffusion des publications, 3003 Berne.

